

Les Nouvelles

de

Saint Etienne de Chomeil

Année 2024



La municipalité vous présente ses meilleurs vœux

M Le Maire Gilbert MOMMALIER et son conseil municipal vous présentent leurs vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Que cette année soit pour vous une source de sérénité, de réussite et de joie avec toujours une pensée particulière pour ceux qui sont touchés par la maladie, la solitude, la pauvreté, la perte d'un proche.

Merci aux habitants, acteurs locaux, élus et personnel communal qui contribuent à faire de St Etienne une commune dynamique et accueillante, où il fait bon vivre. Merci aux associations de la commune qui toujours autant dynamiques rassemblent régulièrement les habitants pour diverses animations et festivités et qui renforcent la solidarité inter et intra générationnelle.

L'année 2024 a été plus particulièrement marquée par la réalisation du grand chantier du quartier des Pradis. Travaux d'assainissement, enfouissement des réseaux aériens et travaux routiers ont perturbés presque toute l'année 2024 les habitants par le bruit et par la difficulté de circuler en journée. A ce jour, les travaux sont à peu près terminés et nous espérons que Les Pradis sont devenus accueillants et attractifs.

Que cette nouvelle année ne se résume pas qu'à des projets, mais qu'elle soit aussi une invitation à savourer les petits instants du quotidien : un verre partagé lors d'une fête ou encore un sourire échangé entre voisins. C'est cela qui fait la richesse et la chaleur de St Etienne et de ses villages et nous vous encourageons à continuer à participer activement à la vie de notre commune, vos idées, vos suggestions et votre implication étant essentielles pour faire de notre commune, une commune tournée vers l'avenir. Que 2025 soit une année d'élan, d'espoir et de sérénité pour nous tous.

Les vœux du CCAS

Invités par les membres du CCAS et par M Le Maire, 34 séniors de 70ans+ et 5 accompagnants se sont retrouvés à la salle polyvalente, joliment décorée, pour partager le traditionnel repas de fin d'année préparé par le restaurant « Les Glycines » et pour vivre une journée très conviviale. 10 colis garnis ont été livrés, sur inscription, aux personnes non présentes au repas et 2 compositions de produits de toilettes aux personnes en maison de retraite.

Pour rappel : La première mission du CCAS est d'accueillir et écouter les personnes en difficultés pour trouver avec elles une réponse adaptée à leurs problèmes. N'hésitez pas à contacter la Mairie Tél 04.71.78.32.15 pour prendre rendez-vous. Le CCAS participe aussi au financement des voyages scolaires sur demande écrite des familles.



LE BUDGET de l'année 2024

Vote des taux d'impositions 2024 : Le conseil maintient les taux d'imposition actuels : 36.79 % pour la taxe foncière du bâti, 140.77 % pour la taxe foncière du non bâti et 7,50% pour la taxe d'habitation.

Vote des comptes administratifs 2023

Les élus ont approuvé les comptes administratifs de 2023 et les résultats font apparaître :

- sur le budget principal, un excédent de fonctionnement cumulé de 495 194€ et un déficit d'investissement cumulé de 146 993€,
- Sur le budget assainissement, un excédent de fonctionnement cumulé de 3 222€ et un déficit en investissement de 42 729€.

Budget de l'année 2024

Les élus ont approuvé le budget général 2024.

- Le budget s'équilibre à 587 452€ en fonctionnement dont 199 096€ de virement à la section d'investissement qui s'équilibre à 739 629€ .
- le budget d'assainissement s'équilibre à 152 501€ en exploitation dont 130 970€ de virement à la section d'investissement qui s'équilibre à 356 072€ ,

Principaux projets d'investissements

- l'enfouissement des réseaux secs du quartier des Pradis et de Bélier,
- l'aménagement routier du quartier des Pradis suite aux travaux d'assainissement,
- les travaux routiers à Bélier, chemin des Roucougues, portion de route allant à Montgourbeix et route allant aux Touvairounes.

Le montant des subventions, dotations attendues de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour le financement de ces projets est de 105 600€.

Les dépenses en investissement du budget assainissement représentent :

- le projet Quartier des PRADIS 170 837€,
- le remboursement de l'emprunt et l'amortissement des travaux. 21 535€

Principaux ratios

- En 2024 la population municipale s'élève à 256 habitants
- Dépenses réelles de fonctionnement / population: 1482,25 €/ habitant
- Produit des impositions directes / population: 353,42 € / habitant (article 73111)
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 1381,83 € / habitant

Etat de la dette en 2024, la commune rembourse :

- une échéance (capital et intérêts) de 9 322,64€ correspondant à un emprunt de 100 000€ sur 12 ans contracté en 2015 pour financer les travaux du «Coeur de village »,
- une échéance de 7 240,33€ correspondant à un emprunt de 50 000€ sur 7 ans contracté en 2021 pour l'achat du tracteur communal,
- une échéance de 4 947,20€ correspondant à un emprunt de 100 000€ sur 25 ans contracté en 2022 en prévision des travaux d'assainissement du quartier des Pradis.

Détail du budget communal sur le site www.saint-etienne-de-chomeil.fr

Délibérations et réalisations 2024

Tarifification de l'occupation de l'espace cinéraire

L'espace cinéraire du cimetière communal est destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation. Il comprend un espace aménagé pour la dispersion des cendres, désigné sous l'appellation « jardin du souvenir », un columbarium équipé de cases et des emplacements au sol appelés cavurnes.



Les cases du columbarium pouvant contenir chacune 3 urnes sont concédées à un prix de 300€ pour une période de 50 ans et les cavurnes pouvant contenir de 3 à 4 urnes chacune sont concédées à un prix de 400€ pour une période de 50 ans.

Les concessions perpétuelles sont concédées à 50€/m² et les trentenaires à 25€/m². Chaque concession est renouvelable au tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et à préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.



L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes. Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

Après délibération, le conseil municipal a indiqué qu'il définira sur la commune des zones d'accélération d'énergies renouvelables selon la procédure à suivre, en temps voulu et en concertation avec le public.

Après délibérations, le conseil municipal a approuvé :

- **l'achat d'un chapiteau** dédié aux animations communales et associatives d'une surface de 96 m² à l'entreprise INTEROUGE de Clermont-Ferrand pour un montant de 3 011€/HT. Le chapiteau restera installé de début juin à début septembre,
- **l'achat d'un souffleur thermique** pour le service technique au garage Chaumeil, d'un montant de 659€/HT permettant ainsi un travail moins pénible pour le balayage de certains espaces,
- **l'achat de 2 lampadaires solaires et 2 mâts** à l'entreprise PROZON pour un montant de 1286€/HT pour fournir un éclairage de la voirie desservant les habitations du chemin des Roucougues,
- **l'achat d'un réfrigérateur pour la salle polyvalente** à l'entreprise PULSAT pour la somme de 290€/TTC,
- **l'achat d'un ordinateur portable** dédié au recensement de la population devant avoir lieu en 2025 et pour mise à disposition du coordonnateur et de l'agent recenseur. Ordinateur acheté à l'entreprise BESSE PULSAT pour un montant de 292€/HT,
- **le changement de 2 radiateurs de la salle du conseil** : devis en attente de réception.



Projet d'achat d'un bâtiment situé dans le bourg Monsieur le maire a été recontacté par l'une des propriétaires du bâtiment en vente dans le bourg cadastré AB 73 et terrain AB 173, le reproposant à la vente à la commune. Par délibération du 19 décembre 2022, il avait été décidé de proposer une offre à 15 000€ et de demander un devis de maçonnerie qui après réception, s'élevait à 5 718€/HT.



Clavières / Adressage Monsieur le maire indique qu'un administré du village de Clavières souhaite que les services de la poste lui déposent le courrier dans un lieu non prévu dans la dénomination des rues du village déjà existantes. Après discussion, le conseil municipal a opté pour la création de l'adresse CLAVIERES :. Cette nouvelle adresse servira à tous les bâtiments ne pouvant pas être inclus dans les rues du village déjà existantes créées par délibération du 20 novembre 2018.

Nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) Le syndicat mixte AGEDI qui avait été désigné délégué à la protection des données (DPO) a informé M Le Maire qu'il n'assurera plus cette tâche à compter du 31 décembre 2024. Après étude des offres, le conseil a choisi C.I.T pour 480€/TTC par an.

Recensement de la population en 2025

Désignation du coordonnateur Le conseil a approuvé le choix de M Le Maire en la personne d'Anita ROUBEYRIE pour la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement. Le coordonnateur recevra 20€ pour chaque séance de formation et aura ses frais de repas remboursés.



Agent recenseur / nomination et rémunération d'un agent recenseur en la personne de Lucie COURBON pour la période du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. La rémunération brute de l'agent recenseur correspondra au montant du forfait de la dotation de recensement versée par l'état. L'agent recenseur recevra 20€ pour chaque séance de formation.

Réfection de la toiture de l'ancien presbytère et de l'appentis et isolation des combles

La toiture de l'ancien presbytère doit être refaite sur les 2 pignons et sur l'arrière du bâtiment car des infiltrations d'eau ont été constatées dans les combles des appartements locatifs. La toiture de l'appentis attenant doit aussi être refaite et une poutre abimée doit être changée. Ces travaux se faisant, il faudrait en profiter pour isoler les combles pour avoir un gain énergétique.



Après avoir délibéré en fonction des devis reçus, le conseil municipal a autorisé le dépôt du dossier de demande de subventions pour :

- la réfection de la toiture du presbytère pour un montant prévisionnel de 64 705€/ HT,
- la réfection de la toiture de l'appentis pour un montant estimé de 11 980€/HT,
- l'isolation des combles du presbytère pour un montant estimé de 17 880/HT

et pour un montant prévisionnel total de 94 565€/HT a voté le plan de financement suivant : DETR 40% ou DSIL 40%, fonds propres communaux 60%. Un emprunt sera effectué pour le montant de la TVA.

Fixation du tarif de la taxe d'assainissement pour les assujettis du Bourg et de Neuvialle

En 2023, la taxe d'assainissement du bourg était de 1,65 €/m³ d'eau consommée et à 65€ de forfait par compteur d'eau ou par raccordement et la taxe d'assainissement des assujettis de Neuvialle était de 1,10€/m³ et à 65 euros de forfait par compteur d'eau ou par raccordement. Les assujettis doivent également payer une redevance à l'agence Adour Garonne de 025€/m³.

La taxe collectée devant au minimum permettre en 2024 le remboursement des intérêts des emprunts, après délibération, le conseil municipal a décidé d'augmenter la taxe d'assainissement des assujettis du bourg à 1,75€/m³ et des assujettis de Neuvialle à 1,20€/m³. Les assujettis à cette taxe sont uniquement les particuliers raccordés au réseau collectif d'assainissement et l'entreprise GREENCELL.

M Le Maire explique cette différence de prix car les abonnés du village de Neuvialle ont payé une taxe de raccordement pour l'installation du réseau d'assainissement collectif de leur village et ces travaux se sont faits sans emprunts alors que pour le bourg très peu d'habitants ont payé une taxe de raccordement et un emprunt doit être remboursé.

Assainissement / redevance « performance des systèmes collectifs » pour 2025

Suite à une nouvelle législation, les factures d'eau et d'assainissement vont évoluer en 2025.

La redevance prélèvement est maintenue mais les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) qui apparaîtra sur votre facture d'eau,
- deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectifs » d'autre part.

Pour St Etienne, le taux de la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » qui va être facturé par la commune, sera la multiplication du tarif de base fixé par l'agence Adour-Garonne à 0,35€/m³ par le coefficient de modulation calculé en fonction de la performance du système d'assainissement collectif (station d'épuration et système de collecte des eaux usées) fixé cette année à 0,72 par le C.M. **Le taux sera donc égal à 0,252€/m³ (0,35/m³ x 0,72).**

Toutes ces redevances seront collectées par les communes ou syndicat, Véolia... et reversées à Adour Garonne en fonction des m³ consommés. Ces tarifs seront réactualisés en 2026.

Renforcement et assainissement de la voirie communale

Inscrits au Fond cantal solidaire 2022-2024, les travaux suivants ont été réalisés en 2024 :

- l'aménagement routier du village de Bélier,
- l'amélioration de l'accès aux maisons par le chemin des Roucougues,
- l'amélioration de l'accès aux villages de Montgourbeix et des Touvairounes.



l'étude faite par Cantal Ingénierie et territoire avait évalué que le montant des travaux s'élèverait à : 127 968€/HT dont 3 333€/HT de maîtrise d'œuvre et le plan de financement suivant avait été voté :

Fond Cantal solidaire 20 % d'une dépense éligible de 50 000€ : 10 000€,
DETR 40% : 51 187€, Fonds propres de la commune : 66 781€

Lors de la consultation des entreprises concernant le programme de travaux Routiers 2024 : quatre entreprises avaient retiré des dossiers mais une seule offre provenant de RMCL avait été reçue pour un montant de 119 479€/HT.

Bélier /régularisation du plan cadastral, déclassement et échange de terrains

Suite aux travaux routiers ayant eu lieu au village de Bélier, il a été décidé de régulariser le plan cadastral par rapport à la réalité du terrain. Pour cette démarche, le cabinet de géomètres CROS de Mauriac a été choisi pour la réalisation du document d'arpentage et l'étude de Maîtres BESSON, SUBERT et MINASSIAN pour l'établissement des actes notariés.

Lors de l'établissement des documents d'arpentage, il a été constaté qu'un bout de terrain avait perdu son caractère de place publique et que le propriétaire du bâtiment desservi par ce terrain souhaitait l'acquérir.

Pour les " délaissés de voirie" un déclassement de fait, sans intervention d'un acte administratif de la collectivité propriétaire est possible. La disparition de la domanialité publique résulte du fait que ces terrains, places, rues, impasses ne sont plus utilisés pour la circulation. Ce terrain d'une superficie de 42 m² nouvellement cadastré répondant à ce critère peut être déclassé et passer du domaine public de la commune au domaine privé de la commune.

Suite à cette opération, le conseil municipal a accepté la demande du propriétaire pour l'échange entre le terrain privé communal (42m²) et le terrain privé (262m²) donné à la commune pour régulariser des travaux routiers au village de Bélier.

Route du Pré du Lac / régularisation du tracé

Suite à l'établissement d'un document d'arpentage pour délimiter la voie communale et une partie d'un terrain privé au village du Pré du Lac, il est apparu que le tracé de la voie actuelle ne correspondait pas au cadastre. Le conseil a nommé le cabinet CROS de Mauriac pour l'établissement du document d'arpentage de régularisation du tracé de la voie communale allant du village du Mazou au Pré du Lac et a nommé l'office notarial BESSON SUBERT MINASSIAN pour établir les actes notariés correspondants.

Chassagne / Neuville - Lescure : communalisation de biens de sections et vente de parcelles ou de parties de parcelles à des particuliers

La procédure de communalisation des biens de section de Chassagne, Lescure et Neuville étant terminée, l'étude de Maîtres BESSON SUBERT MINASSIAN a été nommée pour l'établissement des actes de transferts des biens de sections à la commune. Suite à ces reclassifications, des particuliers ont demandé à acheter des parties de terrains à proximité de leur habitation ou jouxtant certaines de leurs parcelles. Après délibération, le conseil municipal accorde la vente en précisant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur et que le prix de vente au m2 sera fixé lors de la transaction.

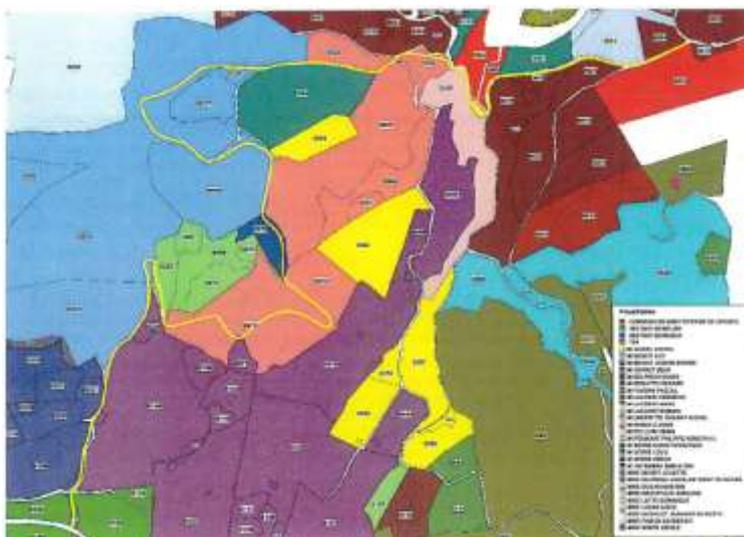
Aménagement d'une piste routière entre les villages de Ridoux et de Voussaire

Une piste forestière relie les villages de Ridoux et de Voussaire. Le chemin est sur du terrain communal et sur du terrain privé et est utilisé par des engins pour l'exploitation de bois.

Monsieur le Maire et le président de l'ASA massif d'Algères Gorge de la Rhue ont le projet :

- d'améliorer la circulation tant routière que forestière,
- de créer 3 ou 4 plateformes de stockage de bois,
- de faciliter l'accès des habitants de Voussaire au bourg de St Etienne de Chomeil,
- de goudronner les parties en forte déclivité +12%,
- de classer le chemin en route forestière.

M Le Maire, le CNPF (Centre national de la propriété forestière) et l'ASA Massif d'Algères Gorge de la Rhue ont présenté le projet aux propriétaires concernés par l'assise de la piste et aux adhérents de l'ASA.



Il est apparu que financièrement l'ASA ne pouvait pas supporter un tel projet d'un montant avoisinant les 243 640€/HT. La commune sera donc porteuse du projet. Les services du Conseil Régional venus sur place ont estimé que le projet est éligible à un fond européen à hauteur de 80% d'aide. Une convention sera signée avec l'ASA massif d'Algères gorge de la Rhue qui assurera l'entretien des places de dépôts. Les travaux pourraient commencer en 2025.

Dissolution du CCAS au 31/12/2024

M Le Maire rappelle le caractère facultatif du CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants et explique que le CCAS de Saint Etienne de Chomeil a peu d'activités mais cela impose quand même de faire un budget, un compte administratif annexe et des délibérations à part de celles de la commune. Suite à la dématérialisation de la comptabilité et des délibérations, le CCAS doit faire appel à de nouvelles prestations informatiques payantes.

Monsieur le maire propose de tout regrouper au sein de la commune et de remplacer le conseil d'administration par un comité consultatif.

Après délibération, le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS et a souhaité constituer un comité consultatif qui remplacera le conseil d'administration jusqu'en 2026, date des prochaines élections municipales. Les membres qui constituaient le conseil d'administration formeront le comité consultatif et seront convoqués comme auparavant. Leur rôle sera d'effectuer un travail préparatoire mais ils n'auront plus de rôle décisionnaire.

Travaux d'aménagements du quartier des Pradis

Pour rappel : Le contrôle de la station d'épuration par la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) a mis en évidence, le besoin de mise en séparatif du réseau du quartier des Pradis. Ces travaux de mise en séparatif entraînant inévitablement une détérioration de la chaussée, la commune a enclenché une « opération cœur de village » pour :

- l'enfouissement des réseaux secs,
- la réfection du revêtement routier,
- l'amélioration de la sécurité des piétons,
- l'amélioration de la visibilité aux intersections,
- la végétalisation d'espaces.

Après une année d'importantes perturbations, les habitants peuvent enfin commencer à profiter du résultat de l'opération « cœur de village ».



Téléphonie, fin du réseau cuivre

La priorisation par le gouvernement du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire, via le [Plan France Très Haut Débit](#), et l'accélération de l'adoption de la fibre par les français ont rendu l'arrêt du réseau cuivre historique d'Orange possible.

Depuis 2023 et jusqu'en 2030, le réseau cuivre d'Orange, utilisé pour le téléphone fixe, Internet (ADSL, SDSL, VDSL) et la TV, est amené à disparaître progressivement.

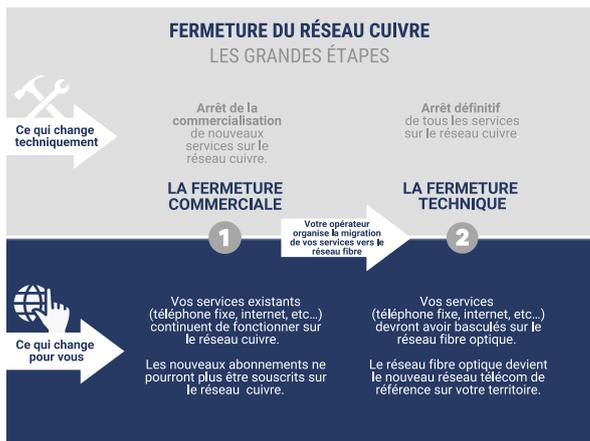
Comment ce réseau va-t-il s'arrêter ?

La fermeture du réseau cuivre va se faire progressivement par zone géographique identifiée tous les ans. Dans ce cadre, les opérateurs commerciaux vont proposer à leurs clients d'être accompagnés dans le changement vers la fibre optique ou une solution alternative. À partir de l'année 2026, plus aucun opérateur ne pourra proposer à ses clients une offre de connexion XDSL (ADSL, SDSL, VDSL) ou un abonnement téléphonique utilisant le réseau cuivre. En 2030, les offres sur technologie cuivre n'existeront plus en France.



Aujourd'hui, je n'ai que le téléphone. Serai-je obligé d'opter pour un forfait Internet ?

Non. Une fois que vous aurez fait installer la fibre, votre opérateur vous délivrera un boîtier (box) sur lequel brancher votre téléphone....



Quand la fermeture du réseau de cuivre interviendra-t-elle ?

En fait, elle a déjà commencé. Depuis 2019, des expérimentations sont menées et les bâtiments neufs ne sont plus équipés de fils de cuivre. Mais la vraie phase de transition doit s'étaler de 2023 à 2030, par zones. Entre 6 et 12 mois avant la fermeture définitive du réseau dans votre commune, votre opérateur devrait vous contacter afin de vous inciter à opter pour une technologie alternative. Dans le même temps, une campagne d'information sera menée dans votre commune.

Comment savoir si je suis concerné ?

Si un téléphone ou une box est branché sur la prise de téléphone murale de votre logement (celle en forme de T), vous êtes concerné. Vous devrez opter pour une solution alternative (le plus souvent la fibre optique). Si vous êtes déjà abonné à une autre technologie, vous n'avez rien à faire.

Étude de terrain pour le déploiement de la fibre (IMPORTANT)

Extrait de courrier reçu en Mairie :

Objet : Généralisation du déploiement du réseau Très Haut Débit – Régie Auvergne Numérique

La Régie Auvergne Numérique, établissement public de la Région Auvergne-Rhône-Alpes administré par la Région et le Département pour piloter le déploiement de la fibre optique dans les territoires ruraux auvergnats, a confié à notre groupement industriel la mission de généraliser le déploiement du réseau Très Haut Débit fibre optique sur le territoire des quatre départements de l'Auvergne. Cette information est consultable sur le site www.auvergne-numerique.fr

Dans ce cadre, un de nos représentants sera présent sur le territoire de votre commune à partir du 9/01/2025 pour réaliser une vérification des Lignes des Locaux Restant À Déployer (RAD) afin de fidéliser les données.

Notre technicien : Damien BERTHY, procédera à des visites de terrain et prendra des photographies des sites.

Nous portons à votre attention que notre technicien :

- Ne fait pas de démarchage commercial,
- Ne peut pas fournir d'éléments sur le déroulement futur du déploiement de la fibre.

Amours, désillusions et autres turpitudes

« L'amour, ce sentiment qui ne résiste pas au plus petit des vents ! », disait Mangeclous (l'un des « Valeureux » d'Albert Cohen), et c'était une farce. C'est précisément tout ce qui tourne autour de l'état amoureux que se propose d'explorer ce nouveau programme présenté par Irina Zaripova (chant), Stéphane Monpeysson (piano) et Alain Bruel (guitare, accordéon, arrangements).

Des chansons de Rezvani, Mistinguette, Francis Blanche, Ricet Barrier, Jean Constantin au programme, mais la part de la musique instrumentale sera belle, avec des arrangements originaux, concoctés par Alain Bruel.

Amours, désillusions et autres turpitudes est un concert où le comique, le tendre et le tragique se renvoient la balle, une balle tirée du révolver d'un Cupidon moderne ayant délaissé l'arc pour une arme plus actuelle. Il suffit de voir l'ampleur du ravage pour être convaincu de la réalité de ce choix.



Spectacle gratuit

ÇA S'EST PASSÉ À SAINT ÉTIENNE

Visite de Célia POUGET sous-préfète de l'arrondissement de MAURIAC

Célia POUGET sous-préfète de Mauriac est venue à la rencontre des élus de St Etienne. Ces visites s'inscrivent dans une démarche de proximité avec la population et les élus, ainsi que d'accompagnement de leurs projets de développement en faveur du territoire. L'occasion pour la municipalité de présenter la commune, les dernières réalisations, les projets en cours et les difficultés rencontrées.

St Etienne a bénéficié de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui a pour vocation de soutenir les projets d'investissements des collectivités locales : 33 369€ pour le projet d'aménagement du quartier des PRADIS et 21 500€ pour les travaux routiers de 2024.

Pour concrétiser ces échanges, Mme la sous-préfète a visité les bâtiments du bourg, rencontré des producteurs récemment installés sur la commune puis sur invitation de Jean-Yves BERTHON PDG a visité le site de l'entreprise GREENCELL.



La ferme de l'Ourobore : pépinière d'arbres et arbustes fruitiers de moyenne montagne en Haut Cantal



La ferme des Vauzelles : micro-ferme bio pluri-activités maraîchage, plantes médicinales, élevage de chèvres et de brebis...



L'association « Petit à petit » a fêté ses 10 ans

L'association "Petit à Petit..." est une association familiale, adhérente de l'UDAF, qui a pour objet principal l'intérêt des familles et la réponse à leurs besoins dans une dimension intergénérationnelle. Elle contribue à l'épanouissement de chacun, au soutien à la parentalité et au lien entre les familles sur le territoire "Pays Gentiane" et "Sumène-Artense".

Elle a été fondée en 2014, à St Etienne de Chomeil, de la volonté d'un groupe de jeunes parents de créer une crèche parentale. Elle fait appel à tout moyen : ateliers, sorties, événements, activités pédagogiques et culturelles, conférences, portage de projets... pour se développer.



Dès 2015, une **bibliothèque** « Enfance-Jeunesse-Parentalité », ouverte le samedi de 15h30 à 17h, continue d'étoffer et renouveler son fonds de lecture, en lien avec la Médiathèque Départementale et par des dons.

En 2024 ont eu lieu des **ateliers d'éveil musical** de 2 à 12 ans, de **créations artistiques**, de peinture sur soie, pour petits et grands... Une jeune troupe de **théâtre** « Les Drôles » prépare par divers mimi-stages un spectacle. Un petit **ensemble vocal**, jeunes et adultes, « La Clé des

Chants », prend plaisir à chanter ensemble, à plusieurs voix, développer ses capacités vocales à l'aide de jeux et d'exercices adaptés, mettre en place un répertoire varié de chansons de tous styles et époques. Ces activités ne nécessitent pas de prérequis et sont ouvertes à de nouveaux venus. Mail : contact-PAP@laposte.net, site : www.petitapetit15.net



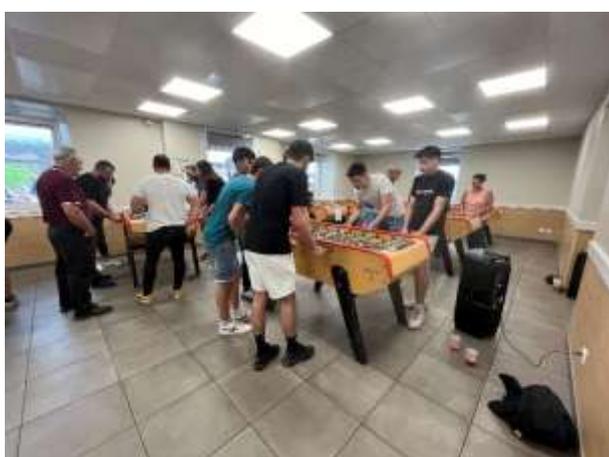
Médaille échelon OR

Le 8 mai 2024 Daniel POMARAT a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale **échelon or** qui récompense 35 ans de services accomplis.

35 ans et plus de bons et loyaux services : 28 ans en tant que conseiller municipal et 8 ans en tant qu'adjoint.



Le club du Soulou en voyage à la Rochelle et ses environs



Comité des fêtes : la fête patronale



Amicale des sapeurs-pompiers - la fête du pain



Sandrine DELPEUCH nouvelle présidente du Soulou country

L'association qui compte une dizaine d'adhérents, propose de la danse country et de la line dance. Depuis la reprise, de nouvelles personnes s'initient à la country.

En plus de la country, l'association a organisé en 2024, un vide-greniers, un vide-dressing et une bourse aux jouets.

Huguette POMARAT a annoncé lors de la dernière AG son intention de quitter la présidence pour ne se consacrer qu'à la formation. Suite à cette décision, Sandrine DELPEUCH est élue présidente et Danielle DUPONT vice-présidente à la place de Renée CHADEFaux.

Il est possible de faire appel pour une animation lors d'une fête patronale, d'un marché de pays en contactant la présidente au 06.88.18.84.28

Le concert du 13 juillet avec le groupe Los Gojats del Porty d'Argentat. Concert organisé par l'association Crèche, musique et traditions.

Los Gojats del Porti ne se présentent pas comme une chorale, mais comme un groupe vocal, composé exclusivement de voix d'hommes. En vérité, il s'agit d'une bande de copains qui partagent les mêmes valeurs: la convivialité, le partage et le respect. Les chanteurs ont rappelé au travers de leur répertoire l'importance du chant occitan.



Concert de Noël L'église a fait le plein de mélomanes pour le concert de la chorale du Millénaire.



L'occasion de découvrir la crèche dont le thème cette année est « Autour de la Gentiane ». Très belle réalisation des membres de l'association C.M.T.

DES SERVICES DE PROXIMITE



Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi accompagnement au numérique, etc.

Contact et accueil : Communauté de communes, 04.71.78.29.50. Du lundi au vendredi 9h-12h et 14-17h. Possibilité d'accueil personnalisé sur rendez-vous.

A noter que le **Cyber Cantal bus** fera étape à Saint Etienne les vendredis 17/01, 14/02, 14/03 et 11/04.



Le **transport à la demande** est un service payant mis en place par la Communauté de communes du Pays Gentiane. Il est assuré par des **artisans taxis** locaux et **dessert les 17 communes** du territoire. Son **fonctionnement est simple**, il suffit de prendre contact, au plus tard la veille du déplacement avant 18h, avec l'un des

artisans taxis concernés qui viendra vous chercher à votre domicile, et vous déposera sur l'un des points de desserte prédéfinis sur la commune de Riom-es-Montagnes ou de Condat. Pour le retour, il s'agit du même fonctionnement, le transporteur vient vous chercher sur le point de desserte et vous ramène à votre domicile. Les tarifs sont de 3€ pour un aller simple et de 5€ pour un aller /retour.

Les points de desserte sont les suivants : A1 : Maison France Services / Communauté de Communes / CLIC (ancienne gare), A2 : Place de la halle, A3 : Place de la mairie, A4 : Maison de retraite, A5 : Maison de Santé / Clinique du Haut Cantal, Mairie de Condat, Maison de Santé de Condat.

Jour de fonctionnement	Horaire d'arrivée	Horaire de départ
Mardi - Mercredi - Samedi	Riom-es-Montagnes : 9h30	Riom-es-Montagnes : 12h30
Jeu	Riom-es-Montagnes : 14h00	Riom-es-Montagnes : 16h30

Prendre contact au plus tard la veille avant 18H avec **Arnaud MEGRET** au 04.71.40.25.04

LA CÉLÉBRATION DE LA SAINTE BARBE 2025

Comme chaque début d'année, les sapeurs-pompiers de Saint Etienne ont célébré la Sainte Barbe. En présence du lieutenant David François du SDIS et de nombreux élus, le chef de centre Martin Galvaing a dressé le bilan 2024 : **66 interventions**, soit 16 de plus que l'année précédente essentiellement pour du secours à la personne et pour répondre à ce type de secours, le centre peut compter sur un effectif de 9 sapeurs-pompiers. **Morgan Chancel, nouvelle recrue**, a rejoint le groupe en cours d'année.

Concernant le parc de véhicules, le centre a été doté d'un nouveau véhicule incendie. Celui-ci plus adapté est d'après Martin, une attribution de bon sens car Saint Etienne abrite la forêt d'Algères qui s'étend sur 1200 ha et qui est classée comme une des premières forêts européennes en termes de biodiversité.

Au cours de l'année, les sapeurs-pompiers n'ont pas manqué de se former et de maintenir leur acquis durant les heures de recyclage obligatoires.

Puis le Chef de Centre a fait procéder à la remise des diplômes de formations :

- **Morgan** : secours d'urgence aux personnes, module transverse, module équipier SUAP, protection des personnes des biens et de l'environnement,
- **Pierre et Martin** : formation conducteur engin pompe et permis poids lourd hors cadre pompiers
- **Martin** : formation chef d'agrés tout engin.

Martin a continué son discours en précisant qu'après 41000 H de disponibilités, les sapeurs-pompiers continueront à rester mobilisés et que deux nouvelles recrues : **Julie et Clément** viendront renforcer les effectifs.

Puis Martin enchaîne par ce discours : *« Mais je suis un éternel insatisfait. Début 2024 j'ai sollicité la municipalité pour l'agrandissement du centre de secours. Après le passage de l'ABF et la réalisation de devis, le conseil municipal a voté favorablement à l'agrandissement des garages. Pour garder la motivation, il faut de l'activité. La motivation nous l'avons, vous l'aurez compris. Oui je pense que Saint Etienne est prêt pour avoir un véhicule de secours à victimes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et les effectifs sont là en journée ? Nous avons une moyenne de 3,5 pompiers disponibles. »*

Martin termine en remerciant le SDIS, le Conseil départemental, les centres de secours voisins, les communes voisines, la municipalité de Saint Etienne et ses habitants et les sapeurs-pompiers de la commune.



Remise des grades : Grade Caporal-Chef : Pierre Galvaing et Antoine Mommali

Nos projets ont pu être réalisés grâce au soutien financier de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



ETAT CIVIL

Inhumations : 06/2024 Philippe ROUCARIE,
07/2024 Marguerite TANDÉO née DUBOIS
10/2024 Yann BEGON

Mairie de Saint-Étienne-de-Chomeil, 15400
Tél. 04 71 78 32 15
www.saint-etienne-de-chomeil.fr
stetiennechomeil.mairie@orange.fr
<https://www.facebook.com/SaintEtienneDeChomeil>

Équipe de publication : Articles rédigés par la municipalité.
IPNS – Ne pas jeter, recycler